



## **COMMUNIQUÉ de PRESSE**

### **Droit du travail : le gouvernement n'assume toujours pas sa réforme**

La CGT a été reçue pour une deuxième et ultime heure de discussion sur le projet de refonte totale de 120 ans de droit du travail. Cela concerne, en effet, la primauté de l'accord d'entreprise sur les conventions collectives et le contrat de travail.

Le gouvernement se refuse toujours à mettre un texte sur la table ! Dans le même temps, le projet de loi d'habilitation paraît cet après-midi dans la presse.

Le Directeur de cabinet se contente d'exposer les propositions portées par les organisations patronales et syndicales, sans jamais préciser l'étendue des régressions sociales contenues dans les projets d'ordonnances.

Avec le projet de loi travail XXL, c'est la fin du CDI pour toutes et tous. Les branches professionnelles pourraient ainsi décider du nombre de renouvellement des contrats précaires ou bien de l'instauration de contrats de mission, de projet ou de chantier, pour l'ensemble des salariés d'un secteur d'activité.

Avec le projet de loi travail XXL, l'accord d'entreprise pourrait s'imposer au contrat de travail. C'est le travailler plus pour gagner moins !

Tout salarié n'acceptant pas la modification de son contrat de travail (rémunération et temps de travail) se verrait purement et simplement licencié, sans possibilité de recours.

La CGT se refuse à marchander les droits et les protections des salariés. Elle entend faire avancer ses propositions de progrès social : augmentation des salaires, réduction du temps de travail, généralisation des CDI (...) pour travailler mieux, moins, toutes et tous.

La CGT appelle l'ensemble des travailleurs à amplifier les initiatives et les mobilisations interprofessionnelles pour faire barrage au projet Macron et imposer l'acquisition de droits nouveaux.

Montreuil, le 21 juin 2017